

Public et prérequis

- § Cadres, agents de maîtrise, dirigeants, et toute personne désirant se présenter à l'examen de Conseiller à la Sécurité en Transport de Marchandises Dangereuses mode routier.
- § Esprit d'analyse et de synthèse, réelles aptitudes à la rédaction de rapports.
- § Avoir assisté au « Tronc Commun » (PCRE24) et à la formation « Conseiller à la sécurité - mode routier », quelle que soit la spécialité (PCRE25 [« chimique »] et/ou PCRE29 [Classe 1] et/ou PCRE30 [Classe 2] et/ou PCRE32 [hydrocarbures]).

Durée

- § 2 jours.

Contenu

- § Module de synthèse préparant aux épreuves d'examen
- § Mise en condition pour l'examen de Conseiller à la Sécurité :
 - Questionnaires à choix multiple
 - Etude de cas.

Modalités de la formation

- § Présentiel.
- § Effectif : 15 participants maximum
- § Les participants doivent nécessairement être dotés des réglementations ADR + Arrêté TMD en vigueur.
- § Possibilité de valider un/des blocs de compétence

Après la formation

- § Equivalences, passerelles, débouchés :
<https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rs/2179>

Documents administratifs remis

- § Certificat de réalisation.
- § Attestation de fin de formation.



CONSEILLER A LA SECURITE MODE ROUTIER : MODULE DE SYNTHESE

Objectifs généraux

- u Acquérir les connaissances nécessaires à l'obtention de l'examen de Conseiller à la Sécurité pour le mode routier toutes classes hors Classe 7.

Les plus de la formation



- u Des formateurs qualifiés, aux compétences techniques et pédagogiques actualisées.
- u Une formation active et inter active avec des exercices issus des annales du CIFMD
- u Des cas pratiques correspondant aux modalités d'examen
- u Remise d'une documentation complète et ciblée.

Mode d'évaluation des acquis

- u Evaluation au fur et à mesure de la progression pédagogique.
- u Appréciation par le participant du niveau d'amélioration de ses connaissances et compétences.

Validation

- u Attestation de fin de formation.
- u Sans niveau spécifique
- u Code RS : 2179
- u Code Certif Info : 84177



Agrément

- u /

PROGRAMME

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
1	Identifier les objectifs et étapes de la formation	/
§ Vérification du respect des prérequis § Présentation du centre, de l'équipe pédagogique et des moyens matériels § Présentation de la formation § Modalités pratiques § Tour de table		MOYENS A PLANIFIER Salle équipée d'un ensemble multimédia

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
1	Acquérir les connaissances nécessaires à l'obtention de l'examen de Conseiller à la Sécurité mode routier	14h00
§ Synthèse des connaissances acquises par les participants lors des modules précédents § Mise en situation face à un examen-type CSTMD du CIFMD <ul style="list-style-type: none"> - QM - Etude de cas § Correction détaillée du QCM et de l'étude de cas § Analyse et commentaires sur les points sensibles § Rappel des consignes avant l'examen officiel du CIFMD		MOYENS A PLANIFIER Salle équipée d'un ensemble multimédia

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
/	Bilan et synthèse du stage	/
§ Bilan de la formation § Synthèse du stage § Evaluation de satisfaction de la formation		MOYENS A PLANIFIER Salle équipée d'un ensemble multimédia